



CONDITIONS GÉNÉRALES DE VENTE

ATELIER LDW



05 DÉCEMBRE 2024
ATELIER LDW - SIRET : 98518429000015
ATELIER LDW, CS 40641 20 PASSAGE DE LA LUCILINE 76000 ROUEN

Table des matières

CONDITIONS GÉNÉRALES DE VENTE	3
Les présentes conditions sont conclues entre :	3
Article 1 : Objet et acceptation	3
Article 2 : Obligations et responsabilité d'ATELIER LDW	3
2.1 – Engagement d'information et de moyen	3
2.2 – Obligation de moyen	3
2.3 – Clause de non-responsabilité	3
2.4 – Refus de réalisation de prestation ou de vente	4
Article 3 : Obligations du Client	5
Article 4 : Prestations	5
Article 5 : Déplacement	5
Article 6 : Garantie, tarifs, retours et cas particuliers	5
6.1 – Tarifs des services et produits	5
6.2 – Coûts supplémentaires	5
6.3 – Délai de rétractation	5
6.4 – Garantie légale de conformité	6
Article 7 : Conditions et modalités de paiement	6
7.1 – Règlement des prestations pour les particuliers	6
7.2 – Règlement des prestations pour les professionnels	6
7.3 – Garantie de solvabilité et application des taxes en vigueur	6
7.4 – Frais de recouvrement	6
7.5 – Annulation de prestation	6
Article 8 : Garanties et service après-vente	7
8.1 – Garanties contractuelle	7
Article 10 : Loi applicable et réclamations/contestations	7
Article 11 : Livraison après prestation	7
Article 12 - Médiation	8

CONDITIONS GÉNÉRALES DE VENTE

Les présentes conditions sont conclues entre :

ATELIER LDW, Société A Responsabilité Limitée dont le siège social est situé :
ATELIER LDW, CS 40641 20 PASSAGE DE LA LUCILINE 76000 ROUEN,
utilisant le nom commercial ATELIER LDW et ci-après nommé "ATELIER LDW"

ET

Toute personne souhaitant disposer d'un ou plusieurs des services ou produits proposés par ATELIER LDW, ci-dessous dénommé LE CLIENT.

ATELIER LDW est joignable par courriel à l'adresse <https://atelier-ldw.fr/contact> et par téléphone du lundi au vendredi 10h à 19h et de 10h00 à 17h00 le samedi.

Article 1 : Objet et acceptation

1.1 – Définition

Le présent document définit les conditions sous lesquelles ATELIER LDW s'engage avec le Client.

1.2 – Engagement réciproque

Le Client reconnaît avoir choisi en connaissance de cause les prestations de service et/ou de vente des produits correspondant à ses besoins et avoir reçu de la part d'ATELIER LDW toutes les informations et conseils nécessaires pour souscrire au présent engagement. Toutes les interventions effectuées par ATELIER LDW sont réalisées selon les présentes conditions générales.

Ces conditions générales de vente sont consultables sur le site internet : <https://atelier-ldw.fr/cgv> ou par simple demande via <https://atelier-ldw.fr/contact>

Tout achat de produit, toute commande ou demande de prestation réalisé par le Client auprès de ATELIER LDW implique donc l'acceptation totale des conditions définies dans ce document.

Article 2 : Obligations et responsabilité d'ATELIER LDW

2.1 – Engagement d'information et de moyen

ATELIER LDW s'engage à fournir tous les moyens techniques nécessaires à l'exécution des prestations et à informer au mieux le Client de ses connaissances sur les risques inhérents à l'intervention demandée.

2.2 – Obligation de moyen

Dans la mesure où la réparation, modification, transformation dépend notamment de la qualité d'origine de la pièce (alliage, diamants, pierres, etc...), ATELIER LDW ne répond que d'une obligation de moyen et non de résultat.

2.3 – Clause de non-responsabilité

La responsabilité d'ATELIER LDW ne saurait être engagée pour les conséquences directes ou indirectes qui entraînerait une intervention sur un bien. En aucun cas, et quelle que soit la prestation

demandée, ATELIER LDW ne pourra donc être tenu pour responsable d'un endommagement du bien confié par le Client, quelle qu'en soit la raison.

2.4 – Refus de réalisation de prestation ou de vente

ATELIER LDW se réserve le droit de ne pas assurer une prestation, si par exemple, de l'avis de l'intervenant, l'opération nécessaire ou demandée par le client s'avère risquée pour l'intégrité du bien confié. Il en va de même pour les ventes de produit ou service, si par exemple le produit est épuisé, etc...

Article 3 : Obligations du Client

3.1 – Clause de confidentialité

ATELIER LDW peut dans le cadre de la réalisation ou transformation d'un bien pour le client, concevoir un modèle 3D par le biais de moyens numériques. Tous les supports quels que soient leurs formes (Maquette, dessin, etc...) restent l'entière propriété d'ATELIER LDW. Le client s'engage à ne pas reproduire ni diffuser à quelque tiers que ce soit lesdits supports.

Article 4 : Prestations

4.1 – Externalisation de prestation

Dans le cas où ATELIER LDW fait appel à un prestataire externe pour la réalisation d'une prestation, fourniture d'un élément, ou autre opération, le client accepte de confier le ou les biens au dit prestataire temporairement dans le cadre de la réalisation de sa demande.

4.2 – Confidentialité des données

Sauf demande expresse du Client, ATELIER LDW peut être amené à diffuser des photographies, vidéos, ou autres médias dans un but promotionnel du bien confié, ou de la réalisation effectuée. ATELIER LDW s'engage à ne pas divulguer toute information personnelle sensible dont il aurait connaissance, dans le cadre du respect de la confidentialité envers son client (Particulier ou Professionnel).

Article 5 : Déplacement

Dans le cadre de déplacement d'ATELIER LDW, des frais peuvent être appliqués suivant les tarifs en vigueur disponibles sur simple demande.

Article 6 : Garantie, tarifs, retours et cas particuliers

6.1 – Tarifs des services et produits

Les tarifs en vigueur des services proposés par ATELIER LDW sont disponibles sur demande par mail ou téléphone.

Les tarifs sont exprimés en EUR et sont systématiquement communiqués au Client et validés verbalement ou par écrit d'un commun accord entre le Client et ATELIER LDW avant toute intervention ou vente.

6.2 – Coûts supplémentaires

En cas de surcoût qui n'aurait pu être prévu avant le début d'une intervention, ATELIER LDW s'engage à en informer le Client, qui est alors libre de mettre fin à la prestation.

ATELIER LDW facturera alors la ou les prestation(s) déjà réalisée(s).

6.3 – Délai de rétractation

Le client dispose d'un droit de rétractation dans un délai de 14 jours calendaires, et dans le cadre d'un achat de bien à distance, celui-ci devra être retourné dans son emballage d'origine, non ouvert,

non descellé, et non utilisé ni porté. Il est obligatoire de faire une pré-demande via le formulaire de contact en ligne afin d'obtenir la procédure à suivre : <https://atelier-ldw.fr/contact>

6.4 – Garantie légale de conformité

Le client bénéficie au moment de son achat de biens ou services de la garantie légale de conformité, toutefois cette garantie n'est pas applicable si :

- Vous aviez connaissance du défaut au moment de l'achat
- Vous ne pouviez pas ignorer le défaut au moment de l'achat (par exemple, si le vendeur vous en a informé).
- Le défaut résulte de matériaux que vous avez fournis ou ajoutés
- Le défaut constaté ne vient pas du produit, mais d'une mauvaise utilisation de celui-ci.

(Source : service-public.fr)

Article 7 : Conditions et modalités de paiement

7.1 – Règlement des prestations pour les particuliers

Pour les prestations en atelier ou à domicile chez des particuliers, le règlement par le Client bénéficiaire d'une prestation d'ATELIER LDW est fait en globalité immédiatement dès la fin de la prestation par l'un des moyens de paiement accepté par ATELIER LDW : virement immédiat, paiement en ligne, carte bancaire, espèces. Une facture (électronique ou papier) sera ensuite adressée au Client s'il en fait la demande. Un acompte peut être demandé par ATELIER LDW avant toute prise en compte de commande.

7.2 – Règlement des prestations pour les professionnels

Pour les prestations au sein d'une entreprise, le règlement par le Client bénéficiaire d'une prestation d'ATELIER LDW doit se faire par virement bancaire dans les trente (30) jours calendaires à date d'édition de la facture. D'autres conditions de règlements peuvent être appliquées, figurant sur les documents contractuels correspondants.

7.3 – Garantie de solvabilité et application des taxes en vigueur

Avant la mise en œuvre de toute prestation, ATELIER LDW se réserve le droit de demander au Client des garanties de solvabilité et de suspendre toute exécution en cas de réponse défavorable, sans qu'il puisse être réclamé de dommages et intérêts. ATELIER LDW se réserve le droit de répercuter, sans délai, toute nouvelle taxe ou augmentation de taux des taxes existantes sans délai.

7.4 – Frais de recouvrement

Conformément à l'article 121-II de la loi n° 2012-387 du 22 mars 2012 fixée par le décret n° 2012-115 du 2 octobre 2012, une indemnité forfaitaire de 40€ est prévue pour tout frais de recouvrement. De plus un taux d'intérêt de 15 % du montant total de la facture sera exigible auprès de tout créancier en cas de retard de paiement.

7.5 – Annulation de prestation

Dans le cas où le Client ne peut être présent à l'heure du rendez-vous ou dans le cas d'une annulation tardive le jour même, une prestation d'un montant maximal de 100€ HT pourra être facturée au Client.

Article 8 : Garanties et service après-vente

8.1 – Garanties contractuelle

Les prestations réalisées par ATELIER LDW en atelier sont garanties six (6) mois à compter de la date de la prestation, sous réserve du paiement effectif des factures concernées, et sous réserve qu'aucune modification n'ait été apportée par le Client après l'intervention. Si ces conditions ne sont pas remplies, ATELIER LDW décline toute responsabilité quant aux conséquences directes ou indirectes de ses prestations et ne pourra assurer aucune garantie ou service après-vente.

Article 9 : Loi informatique et liberté, données personnelles, confidentialité

ATELIER LDW informe le Client que certaines de ses données personnelles sont enregistrées à des fins légales (comptabilité par exemple), de gestion de ses commandes, de la relation Client, et autres services, notamment dans le cadre de la communication d'offres commerciales émises par ATELIER LDW. Le Client dispose également d'un droit d'accès, de rectification ou de suppression des données le concernant. Ces droits pourront être exercés en envoyant par lettre recommandée avec accusé de réception sa demande écrite et signée auprès D'ATELIER LDW à l'adresse : ATELIER LDW, CS 40641 20 PASSAGE DE LA LUCILINE 76000 ROUEN.

La politique de confidentialité d'ATELIER LDW est également disponible via :

<https://atelier-ldw.fr/rgpd>

Article 10 : Loi applicable et réclamations/contestations

Toute réclamation concernant les services fournis par ATELIER LDW doit être faite dans les quatorze (14) jours de leur réception, en se référant aux numéros et date de la facture. Passé ce délai, la réclamation ne sera plus prise en considération. Tout litige opposant le Client à ATELIER LDW n'est en aucun cas suspensif du règlement de la partie non contestée de la facture.

Article 11 : Livraison après prestation

A la fin d'une prestation, lorsque le bien est en attente de récupération par le Client dans les locaux d'ATELIER LDW, le Client dispose d'un délai de trois (3) mois à compter de la notification par téléphone et/ou par mail de la fin de la prestation. Après ce délai, si le Client n'est toujours pas venu rechercher son bien, ATELIER LDW prévient le Client par courrier recommandé avec accusé de réception et le Client dispose de deux (2) semaines à compter de l'envoi de la lettre pour venir récupérer son bien. Dans le cas où le Client ne reviendrait pas chercher son bien dans ce délai, celui sera recyclé (déchetterie, reconditionnement ou revente) par ATELIER LDW sans indemnités pour le client.

Article 12 - Médiation

En cas de litige ou de désaccord entre ATELIER LDW et le Client, ces derniers s'engagent à tenter dans un premier temps une résolution par voie amiable

Si, dans un délai d'un mois calendaire, l'issue n'est pas considérée comme étant acceptable, Conformément à l'article L. 612-1 du Code de la consommation, le consommateur, sous réserve de l'article L.612.2 du code de la consommation, a la faculté d'introduire une demande de résolution amiable par voie de médiation, dans un délai inférieur à un an à compter de sa réclamation écrite auprès du professionnel. Conformément à l'article 14.1 du règlement (UE) n°524/2013 du parlement européen et du conseil du 21 mai 2013, le client reconnaît avoir également été informé de la possibilité de demander le règlement du litige (RLL) via :

<https://webgate.ec.europa.eu/odr/main/index.cfm?event=main.home.show&lng=FR>